

YMAGIS

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 980 802,50 €

Siège social : 85-87 avenue Jean Jaurès – 92120 Montrouge

499 619 864 RCS Nanterre

(La « Société »)

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne au sein de la Société

(article L. 225-37 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport afférent à la préparation et à l'organisation des travaux du Conseil d'Administration et aux procédures de contrôle interne élaboré en vertu des dispositions de l'article L. 225-37 alinéas 6 et suivants du Code de commerce.

L'objet du présent rapport est de rendre compte :

- Des règles de fonctionnement du gouvernement d'entreprise, soit :
 - De l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration ;
 - De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des comités ;
 - Des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
 - Des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
 - Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société destinées à maîtriser le contrôle interne des entités consolidées,

et ce, afin de faire connaître les processus et les méthodes de travail de la Société et de ses filiales (le « Groupe »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes de la Société vous présenteront, dans un rapport joint au présent rapport, leurs observations sur ledit rapport, pour la partie afférente aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et attestent l'établissement des autres informations requises par la réglementation.

Le présent rapport a été soumis au Comité d'audit préalablement à la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2017, au cours de laquelle il a été approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés.

Table des matières

Introduction	4
1. Description des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	6
1.1. Conseil d'Administration	6
1.1.1 Composition	6
1.1.2. Durée des mandats des administrateurs	10
1.1.3. Changements intervenus dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2016 10	
1.1.4. Tenue des réunions.....	10
1.1.5. Information des administrateurs.....	12
1.1.6. Rôle du Conseil d'Administration	12
1.1.7. Censeur.....	13
1.1.8. Règlement intérieur et comités spécialisés	13
1.2. Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.....	16
1.2.1. Rémunérations des administrateurs	16
1.2.3. Attributions de valeurs mobilières donnant accès au capital aux mandataires sociaux 17	
2. Description des procédures de contrôle interne.....	18
2.1. Rappel des objectifs du contrôle interne dans la Société.....	18
2.2. Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle	20
2.2.1. Comité de direction.....	20
2.2.2. Comité d'audit.....	21
2.2.3. Délégations et autorisations.....	21
2.3. Références et règles internes de la Société.....	22
2.4. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable	22
2.5. Informations sur les procédures mises en place	23
2.5.1. Principales procédures en place.....	23
2.5.1.1Facturation des VPF 23	
2.5.1.2Données IPN 24	
2.5.1.3..... Cost-recoupment 24	
2.5.2. Procédures d'élaboration de l'information comptable.....	25
2.6. Perspectives.....	25
3. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.....	26
4. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	26

Introduction

Jusqu'au 25 mars 2013, la Société était constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 mars 2013 a modifié la forme sociale de la Société. A ce jour, la Société a la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration régie par les dispositions du code de commerce.

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère depuis le 4 juin 2013 au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Ce code, qui a fait l'objet d'une mise à jour au mois de septembre 2016, peut être consulté sur le site www.middlenext.com. Le Conseil d'Administration de la Société a pris connaissance des modifications apportées par la mise à jour dudit code de gouvernement d'entreprise.

Par ailleurs, pour compléter ces règles de fonctionnement et remplir au mieux sa mission, le Conseil a adopté, par délibérations en date du 4 juin 2013, et modifié le 12 mai 2014, un règlement intérieur répondant aux exigences du code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Le Conseil du 21 février 2017 a adapté ce règlement intérieur afin, notamment, d'y intégrer les nouvelles dispositions dudit code, tel qu'amendé en 2016. Les dispositifs qui ont été mis en place dans ce cadre ont été adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

La Société respecte l'ensemble des recommandations de ce code à l'exception de celles mentionnées dans le tableau ci-après. Conformément au principe « *appliquer ou expliquer* » édicté à l'article L.225-37 al.7 du Code de commerce, toutes les explications nécessaires sont données ci-dessous quant à la non-application par notre Société de ces recommandations :

Recommandations écartées	Pratique de la Société	Explications
R6 : Présidence des comités spécialisés, notamment du Comité d'audit, confiée à des administrateurs indépendants.	Comité d'audit présidé par un administrateur non-indépendant.	La présidence du Comité est assurée par l'administrateur possédant à la fois une expertise financière et une grande connaissance de l'activité de la Société.
R9 : Echelonnement des mandats des administrateurs	Une résolution visant à modifier les statuts en vue de permettre la mise en place d'un échelonnement des mandats des administrateurs sera proposée à la prochaine Assemblée Générale	
R10 : Attribution d'un minimum de jetons de présence, notamment aux administrateurs indépendants.	Pas d'attribution de jetons aux administrateurs.	Aucune enveloppe de jetons de présence n'a été votée en Assemblée Générale. En effet, il n'était pas jusqu'alors de la politique de la Société de rémunérer les administrateurs par des jetons de présence. L'attribution de jetons de

		présence a été mise à l'agenda de la réunion du Conseil d'Administration du 27 avril 2017 en vue d'établir une proposition à l'Assemblée.
R11 : Mise en place d'une évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil et des Comités, ainsi que sur la préparation de ses travaux.	A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas procédé à une évaluation de son fonctionnement ni de ses Comités, et de la préparation de ses travaux.	Une proposition de discussion sur le fonctionnement et sur la préparation des travaux du Conseil et de ses Comités sera initiée lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration, au cours de l'exercice 2017.
R14 : Inscription régulière, et <i>a minima</i> annuelle, du sujet de la succession des dirigeants à l'ordre du jour du Conseil ou d'un comité spécialisé.	A ce jour, la problématique de la succession des dirigeants n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du Conseil.	Une proposition de discussion sur la succession des dirigeants sera initiée lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

1. Description des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1. Conseil d'Administration

1.1.1 Composition

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre (4) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les cinq (5) membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2016 sont les suivants :

Nom Prénom Age Nationalité	Adresse professionnelle	Durée du mandat (1)	Mandats et fonctions exercés	Mandats et fonctions exercés en dehors de la Société
MIZRAHI Jean 58 ans Français	85-87 Avenue Jean Jaurès F-92120 Montrouge	Première nomination : Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2013 Seconde nomination : Assemblée Générale du 30 juin 2016 Echéance du mandat : Assemblée générale tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Président Directeur Général Membre du Comité des nominations et des rémunérations(2)	Groupe: - YMAGIS UGC Italie (Gérant) - YMAGIS UGC Espagne (Gérant) - YMAGIS UGC France (Gérant) - YMAGIS UGC Belgique (Gérant) - 3DELUX (Directeur Général) - YMAGIS ENGINEERING SERVICES (Président) - ECLAIR LOGISTICS, ex SYL (Président et administrateur) - ECLAIR MEDIA SAS (Président) - ECLAIR CINEMA SAS (Président) - DIRECT CINEMA NORTH AMERICA INC, (CEO) - DCINEX SA (Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué) - DCINEX MEDIEN GMBH (administrateur) - DCINEX UK (administrateur) - PROYECSON SL (Président et administrateur) Hors groupe: - YMAGIS HOLDINGS (Président) - HULVIC (Président du CA) - X-ROM (administrateur) - MONALEA SARL (Gérant) - Human Knowledge SAS (Président)
DELERIS Claire 51 ans Française	10 rue Aubriet F-92420 Vaucresson	Première nomination : Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015 Echéance du mandat :	Administrateur indépendant Membre du Comité des nominations et des rémunérations	- Associé gérant de Newline (SELARL d'avocats) - Editions Atlas SAS (administrateur)

		Assemblée Générale tenue en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé		
MAYENOBE Chloé 40 ans Française	17 rue des Perchamps F-75016 Paris	Première nomination : Assemblée Générale Mixte du 30 06 2015 Échéance du mandat : Assemblée Générale tenue en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur indépendant Membre du Comité d'audit	INGENICO, société cotée sur Euronext (Directrice générale Europe de l'Ouest, membre du Comité Exécutif)
DURA Jean-Marie 53 ans Français	3 rue Thomas F-63000 Clermont-Ferrand	Première nomination : Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015 Échéance du mandat : Assemblée Générale tenue en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Président du Comité d'audit	- ECLAIR LOGISTICS (Administrateur) - coordinateur de la formation continue "directeur d'exploitation cinématographique » au sein de la FEMIS - membre titulaire du Bureau Exécutif de la Commission RIAM (Recherche et Innovation dans l'Audiovisuel et les Media) au sein du CNC
Société SPARAXIS, Représentée par BAUCHE Eric 60 ans Belge	Avenue Maurice Destenay, 13 B-4000 Liège	Première nomination : Assemblée Générale Mixte du 20 octobre 2014 Echéance du mandat : Assemblée Générale tenue en 2017 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Membre du Comité des nominations et des rémunérations depuis le 21 février 2017	- SRIW SA - (Conseiller du Comité de Direction) - NGK Ceramic Europe (Administrateur) - SAMANDA (Administrateur) - Sparaxis (Administrateur)
Société EVS Broadcast Equipment SA, Représentée par RION Pierre 57 ans Belge	Rue Bois St-Jean, 13 B-4102 Seraing	Première nomination : 20 octobre 2014 Echéance du mandat : Assemblée Générale tenue en 2017 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Censeur	ACCES DIRECT (Administrateur délégué) BELROBOTICS (Président du Conseil d'Administration – Administrateur) PAIRI DAIZA (Administrateur) AVIARENT Wallonie (Administrateur délégué) PROGECOO (Gérant) Domaine de Mellemont (Gérant) Ecole & Surdité (Administrateur) Agence du Commerce extérieur (Administrateur) MULTITEL (Administrateur)

				Union Wallonne des Entreprises (Administrateur) Institut Saint-Joseph (Administrateur) Cercle de Wallonie (Président du Conseil d'Administration) Luxexpo (Administrateur) Association des Vignerons de Wallonie (Président)
--	--	--	--	--

- (1) Ces dates correspondent aux dates de nomination postérieures à la transformation de la Société en SA. Monsieur Jean Mizrahi a été nommé président d'Ymagis SAS le 15 mai 2008 qu'Odyssee Venture et OTC Asset Management ont été nommés administrateurs de la SAS le 24 octobre 2008. .
- (2) Monsieur Jean Mizrahi ne prend pas part aux discussions relatives à sa rémunération.
- (3) Il est précisé que OTC(i) qu'OTC Asset Management, représentée par Monsieur Jérôme Lescure, a démissionné de ses fonctions le 25 avril 2016., (ii) que les mandats d'Odyssee Venture, représentée par Monsieur Julien Andrieux et de Monsieur Michel Garbolino sont arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 juin 2016 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et que (iii) Monsieur Serge Plasch a démissionné de ses fonctions le 24 septembre 2016.

Par ailleurs, les administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice écoulé (voir § 1.1.3 ci-après) sont les suivants :

Nom Prénom Age	Adresse professionnelle	Durée du mandat (1 (2))	Mandats et fonctions exercés	Mandats et fonctions exercés en dehors de la Société
GARBOLINO Michel 72 ans Français	50 rue Rochechouart F-75009 Paris	Première nomination : Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2013 Echéance du mandat : Assemblée générale tenue en 2016 ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur indépendant	
OTC Asset Management, représentée par LESCURE Jérôme 57 ans [Représentant les fonds gérés par OTC] Français	79 rue la Boétie F-75008 Paris	Première nomination : Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2013 Echéance du mandat : Assemblée générale tenue en 2016 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé Démission en avril 2016	Administrateur Membre du Comité des nominations et des rémunérations [Démission en avril 2016]	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe Archimen (Administrateur) - LAVILLA sarl (co-gérant) - CAMSEL SAS (Président) - Brassac Holding (Président et administrateur) - Les Bois du midi (Président et administrateur) - Manutan international (Administrateur) - Additio SAS (Président) Depuis juillet 2015 - Apicap (Président) - Groupe SEB (Administrateur) -OTC am : DG de juillet 2013 à juillet 2015 -Active3D Démission en juin 2016 - Inspirational Stores SA Démission en novembre 2016 - D3T Démission en novembre 2016

Odyssee Venture, représentée par ANDRIEUX Julien 39 ans [Représentant les fonds gérés par Odyssee Venture] Français	26 rue de Berri F-75008 Paris	Première nomination : Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2013 Echéance du mandat : Assemblée générale tenue en 2016 ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur [Président du Comité des nominations et des rémunérations jusqu'en avril 2016]	En tant que représentant des fonds gérés par Odyssee Venture: - EKINOPS (Administrateur) - INOPS (Administrateur) - MC GROUP (Administrateur) - WIKANGO (Administrateur) - PARTEAM/NOMIOS (Comité de surveillance)
PLASCH Serge 49 ans Belge	Rue Les Oies, 27 B-4052 Beaufays	Première nomination : Assemblée Générale Mixte du 30 06 2015 Échéance du mandat : Assemblée Générale tenue en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé Démission en septembre 2016	Administrateur [Président du Comité des nominations et des rémunérations depuis avril 2016]	CEO EMEA PRG Ltd Démission en mail 2016 Barco (Vice President EMEA Entertainment)

- (1) Voir note (1) ci-dessus, étant précisé qu'Odyssee Venture et OTC Asset Management ont été nommés administrateurs d'Ymagis SAS le 24 octobre 2008.
- (2) OTC Asset Management, représentée par Monsieur Jérôme Lescure, a démissionné de ses fonctions le 25 avril 2016 ; les mandats d'Odyssee Venture, représentée par Monsieur Julien Andrieux et de Monsieur Michel Garbolino sont arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 juin 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015. Monsieur Serge Plasch a démissionné de ses fonctions le 24 septembre 2016.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société et à l'article 2.5 de son règlement intérieur chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Un prêt d'actions au profit de Monsieur Jean Mizrahi par Ymagis Holdings SAS a été réalisé en 2014.

Il est précisé qu'en matière d'indépendance, la Société retient dans son règlement intérieur les critères d'indépendance du code Middledent, tels que rappelés au 1.1.8 ci-après.

Deux administrateurs sont indépendants au regard de ces critères :

Critères d'indépendance	Chloé Mayenobe	Claire Déléris
ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social de la Société ou d'une société de son groupe	X	X
ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire,	X	X

créancier, etc.)		
ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	X	X
ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	X	X
ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	X	X

Concernant la parité hommes femmes, il est rappelé que le Conseil d'Administration est composé au 31 décembre 2016 de 2 femmes et de 3 hommes, soit un écart de 1 entre les membres de chaque sexe, conformément aux dispositions légales.

1.1.2. Durée des mandats des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Il est précisé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de modifier les statuts afin de prévoir que par exception et exclusivement afin de permettre la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire puisse nommer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration pour une durée de deux années ou une année. Les administrateurs sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale Ordinaire, ils sont toujours rééligibles.

1.1.3. Changements intervenus dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2016

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet
<i>OTC Asset Management, représenté par Monsieur Jérôme Lescure</i>	Démission	25 avril 2016
<i>Odyssée Venture, représenté par Monsieur Julien Andrieux</i>	Echéance de mandat, non renouvellement	Assemblée Générale du 30 juin 2016
<i>Monsieur Michel Garbolino</i>	Echéance de mandat, non renouvellement	Assemblée Générale du 30 juin 2016
<i>Serge Plasch</i>	Démission	24 septembre 2016

1.1.4. Tenue des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige et en tout état de cause au moins une fois par trimestre sur convocation du Président.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni 7 fois, les 26 avril, 9 mai, 30 juin, 26 septembre, 10 octobre, 15 novembre et 19 décembre 2016. Le taux de participation moyen à l'ensemble de ces réunions a été de 77 %.

Les points abordés lors des Conseils d'Administration ont notamment été les suivants :

Conseil d'Administration du 26 avril 2016

- Démission de la société de gestion APICAP (ex OTC AM) représentée par Jérôme Lescure de son poste d'administrateur
- Déclassement des conventions réglementées intragroupe ;
- Examen et arrêté des comptes annuels et consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-39 du Code de Commerce ;
- Revue et approbation du Rapport du Président sur le Contrôle Interne, la gestion des risques et le gouvernement d'entreprise (RPCI) ;
- Revue et approbation du Rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) ;
- Préparation du Rapport Financier Annuel incluant le rapport sur la gestion du groupe qui sera soumis à l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Autorisation en matière de cautions, avals et garanties ;
- Vote sur les décisions revues lors des dernières réunions d'information des administrateurs ;
- Point sur les Comités.

Conseil d'Administration du 9 mai 2016

- Approbation du procès-verbal de la réunion en date du 26 avril 2016 du Conseil d'Administration ;
- Examen du chiffre d'affaires consolidé au premier trimestre 2016 ;
- Revue et approbation du communiqué de presse afférent au chiffre d'affaires consolidé au premier trimestre 2016 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte ;
- Examen des projets de résolutions présentées à l'Assemblée générale Mixte – Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Mixte ;
- Nomination du Président du Comité des nominations et des rémunérations ;
- Point sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Point sur la rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Conseil d'Administration du 30 juin 2016

- Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 à l'effet d'opérer sur les propres actions de la société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- Point sur le fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations.

Conseil d'Administration du 26 septembre 2016

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2016 ;
- Revue et approbation des comptes consolidés du groupe au 30 juin 2016, ainsi que l'examen du rapport financier semestriel et du projet de communiqué afférent ;
- Compte-rendu sur l'activité depuis la dernière réunion du CA (business update, EclairColor,...);
- Plan stratégique « Perform 2020 » ;
- Points sur les projets de croissance externe et de partenariat stratégique

Conseil d'Administration du 10 octobre 2016

- Approbation du Plan stratégique « Perform 2020 ».

Conseil d'Administration du 15 novembre 2016

- Approbation du procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration du 26 septembre 2016 et du 10 octobre 2016 ;
- Chiffre d'affaires au 30 septembre 2016 ;
- Compte-rendu sur l'activité depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration (business update, EclairColor...);
- Suivi du plan stratégique « Perform 2020 » ;
- Point sur les opérations de croissance externe ;
- Modifications apportées par le nouveau Code Middlednext.

Conseil d'Administration du 19 décembre 2016

- Approbation du procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration des 30 juin, 26 septembre 2016 et 15 novembre 2016 ;
- Présentation du budget 2017 ;
- Présentation des chiffres-clés et du modèle économique d'EclairColor ;
- Présentation des chiffres-clés et du modèle économique du Premium Format ;
- Point sur les opérations de croissance externe ;
- Composition du Comité des nominations et des rémunérations ;

Les statuts de la Société ne prévoient pas de délai fixe de convocation aux réunions du Conseil d'Administration. Cependant, les membres du Conseil d'Administration sont habituellement convoqués par le Président du Conseil d'Administration, par mail, dans un délai moyen de 5 jours précédant la réunion, sauf réunion urgente. La date d'un Conseil d'Administration est généralement fixée lors du Conseil précédent.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués, notamment, à la réunion du Conseil d'Administration du 26 avril 2016 qui a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (en ce compris les comptes consolidés), ainsi qu'à celle du 26 septembre 2016 qui a arrêté les comptes semestriels en date du 30 juin 2016.

Les statuts de la Société prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par voie de visioconférence ou tous moyens de télécommunication. Cette disposition n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe. Le règlement intérieur adopté par le Conseil le 4 juin 2013 modifié le 12 mai 2014 et le 21 février 2017 précise les modalités de fonctionnement de ce type de participation.

1.1.5. Information des administrateurs

Le Président fournit aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.1.6. Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations stratégiques de l'activité de la Société et de veiller à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il peut également décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen. Il peut accorder à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des statuts.

1.1.7. Censeur

L'Assemblée Générale Ordinaire peut désigner un à trois censeurs, personne physique ou morale, choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration, pour une durée de trois ans. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du censeur intéressé. Les censeurs sont rééligibles.

Ils peuvent formuler toutes observations qu'ils jugent nécessaires, à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration. Le(s) censeur(s) est/ sont à la disposition du Conseil et de son Président pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière.

Les interventions se limitent à un rôle purement consultatif. Les censeurs peuvent être chargés d'étudier les questions que le Conseil d'Administration ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

Le Conseil d'Administration comprend actuellement un censeur, la Société EVS Broadcast Equipment SA, qui a été nommée par l'Assemblée Générale du 20 octobre 2014, pour une durée de 3 ans. Elle est représentée par Monsieur Pierre Rion. La fonction ne devrait pas faire pas l'objet d'une demande de renouvellement lors de l'Assemblée Générale.

1.1.8. Règlement intérieur et comités spécialisés

➤ Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur par une délibération en date du 4 juin 2013. Les principales dispositions de ce règlement intérieur, modifié par le Conseil d'Administration au cours de ses réunions du 12 mai 2014 et du 21 février 2017, sont les suivantes :

- poursuite de l'objectif de féminisation du Conseil d'Administration conformément au principe légal de recherche d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil ;
- nomination d'au moins deux administrateurs indépendants; les critères d'indépendance retenus sont les suivants :
 - ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une Société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq (5) dernières années ;
 - ne pas être et ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, en relation d'affaires significative (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier ou banquier) avec la Société ou son groupe;
 - ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
 - ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
 - ne pas avoir été commissaires aux comptes de l'entreprise au cours des six (6) dernières années.

- précision des règles spécifiques applicables aux administrateurs (agir dans l'intérêt social, absence de conflits d'intérêts, réserve et confidentialité, opérations interdites sur les titres de la Société, etc.) ;
- rappel des attributions du Conseil et des modalités pratiques des réunions ;
- précisions relatives aux modalités de réunion du Conseil par visioconférence autorisée par les statuts de la Société.

Conflits d'intérêts

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que tout membre du Conseil d'Administration a l'obligation de faire part, dans les plus brefs délais, au Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, entre lui (ou toute personne physique ou morale avec laquelle il est en relation d'affaires) et la Société ou l'une des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou l'une des sociétés avec lesquelles la Société envisage de conclure un accord de quelque nature que ce soit.

Dans l'hypothèse où un membre du Conseil d'Administration aurait un doute quant à l'existence d'un conflit d'intérêts, même potentiel, il devrait en informer immédiatement le Président du Conseil d'Administration qui devrait décider, sous sa responsabilité, s'il y a lieu ou non d'en informer le Conseil d'Administration et dès lors de respecter la procédure décrite dans le présent paragraphe.

Dans l'hypothèse où le membre du Conseil d'Administration visé dans l'alinéa précédent serait le Président du Conseil d'Administration lui-même, celui-ci devrait en informer directement le Conseil d'Administration.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur,

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration, le directeur général et, le cas échéant, le(s) directeur(s) général(aux) délégué(s), ne seront pas tenus de transmettre au(x) membre(s) du Conseil d'Administration dont ils ont des motifs sérieux de penser qu'il(s) est(sont) en situation de conflit d'intérêts au sens du présent article, des informations ou documents afférents à l'accord ou à l'opération à l'origine du conflit d'intérêts, et informeront le Conseil d'Administration de cette absence de transmission.

➤ Comités spécialisés- Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a été mis en place lors du Conseil d'Administration du 12 mai 2014.

Il est précisé que depuis la démission de Monsieur Serge Plasch intervenue le 24 septembre 2016, Madame Claire Deléris a accepté, sur proposition du Conseil d'Administration en sa séance du 21

février 2017, de prendre temporairement la Présidence du Comité. La Société SPARAXIS, représentée par Monsieur Eric Bauche, a également accepté d'en être membre.

Le fonctionnement de ce Comité avait été arrêté dans le cadre de l'adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, lors du Conseil d'Administration du 4 juin 2013, et amendé lors des réunions du Conseil d'Administration des 12 mai 2014 et 21 février 2017.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de 3 membres et doit se réunir au minimum une fois par an préalablement à l'examen par le Conseil d'Administration de la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général ou du ou des Directeurs Généraux Délégués, et des plans de stock- options ou d'attribution gratuite d'actions ou de performance au profit des mandataires sociaux et des collaborateurs du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations a notamment pour mission de :

- proposer la rémunération du Directeur Général et des Directeurs généraux délégués tant en ce qui concerne la part fixe que la part variable et en ce compris les objectifs à atteindre en vue de toucher la part variable ;
- définir des propositions sur les règles de performance applicables aux attributions gratuites d'actions,
- formuler des recommandations sur le montant global des jetons de présence ;
- formuler des recommandations sur la politique salariale et sociale de la Société et de ses filiales ; et
- procéder à l'examen de toute question que lui poserait le Conseil d'Administration.

➤ **Comités spécialisés- Comité d'audit**

Le Comité d'audit a été mis en place le 9 février 2016.

Au 31 décembre 2016, il était composé des personnes suivantes : Monsieur Jean-Marie Dura, Président et Madame Chloé Mayenobe, administrateur indépendant.

Le fonctionnement de ce Comité a été arrêté dans le cadre de la modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du 21 février 2017.

Il est composé de 2 membres et doit se réunir au minimum deux fois par an.

Le Comité d'audit a notamment pour mission de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- émettre une recommandation sur la désignation ou le renouvellement des commissaires aux comptes ;
- suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- s'assurer du respect des conditions d'indépendance par le commissaire aux comptes ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes ;
- rendre compte régulièrement au conseil de l'exercice de ses missions et des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus.

1.1.9 Exercice de la Direction Générale et limitation de pouvoirs

La Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des dispositions légales. Il est précisé qu'aucune limitation de pouvoirs n'est prévue par les Statuts ou le Règlement intérieur.

1.2. Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

1.2.1. Rémunérations des administrateurs

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise que la rémunération des administrateurs respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, de simplicité, de stabilité et de transparence.

Le montant annuel global des jetons de présence à alloués au Conseil d'Administration doit être voté par l'Assemblée Générale Ordinaire. Il est ensuite réparti entre ses membres par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, en tenant compte notamment de la participation de chaque administrateur aux réunions du Conseil et aux Comités dont il est membre.

La Société n'a à ce jour aucune enveloppe globale de jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration en cours, et n'a attribué aucun jeton de présence ou autre rémunération aux mandataires sociaux non dirigeants au cours des trois dernières années. Une proposition d'enveloppe sera faite à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le l'exercice 2016.

1.2.2. Fixation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2013 a décidé que seul le Président Directeur Général percevrait une rémunération au titre de son mandat social.

Monsieur Christophe Lacroix, Directeur Général Délégué, est titulaire de contrat de travail avec la Société et est rémunéré exclusivement au titre de ce contrat de travail. Monsieur Georges Garic, Directeur Général Délégué, engagé le 4 janvier 2016 est également titulaire d'un contrat de travail avec la Société et est rémunéré exclusivement au titre de ce contrat de travail. Le cumul entre un contrat de travail et un mandat social s'explique par l'aspect technique de leur activité salariée, déconnectée de leur mandat social.

Le montant des rémunérations des dirigeants mandataires, est détaillé ci-dessous (chiffres en €, montants bruts) :

Jean MIZRAHI	31-dec.-16		31-dec.-15		31-dec.-14	
	Montants Dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants Versés
<i>Rémunération fixe</i>	120.000	120.000	120.000	120.000	120.000	139.992
<i>Rémunération variable</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Rémunération exceptionnelle</i>	-	-	100.000	100.000	-	-
<i>Jetons de presence</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avantages en nature</i>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	120.000*	120.000*	220.000**	220.000**	120.000	139.992

Georges GARIC	31-dec.-16	
Directeur Général Délégué	Montants dus	Montants versés
<i>Rémunération fixe</i>	200.000	199.204
<i>Rémunération variable</i>	100.000	-
<i>Rémunération exceptionnelle</i>	-	-
<i>Jetons de presence</i>	-	-
<i>Indemnité compensatrice CP</i>	-	-
<i>Indemnité de depart</i>	-	-
<i>Avantages en nature</i>	-	-
TOTAL	300.000	199.204

Christophe LACROIX	31-dec.-16		31-dec.-15		31-dec.-14	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Rémunération fixe</i>	120.000	120.000	120.000	120.000	120.000	120.000
<i>Rémunération variable</i>	40.000	40.000	40.000	0	-	-
<i>Rémunération exceptionnelle</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Jetons de presence</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avantages en nature</i>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	160.000	160.000	160.000	120.000	120.000	120.000

*En vertu de l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, il est précisé que la société UVGAA-HK Sarl, RCS 795077312, contrôlée par le PDG, a facturé 144.000 Euros à dcinex SA, société de droit belge, en rémunération de prestation de services au titre de l'exercice écoulé, sur base d'une convention intervenue entre la société UVGAA-HK Sarl et dcinex SA.

** En vertu de l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, il est précisé que la société UVGAA-HK Sarl, RCS 795077312, contrôlée par le PDG, a facturé 144.000 Euros à dcinex SA, société de droit belge, en rémunération de prestation de services au titre de l'exercice 2015, sur base d'une convention intervenue entre la société UVGAA-HK Sarl et dcinex SA.

Il n'existe pas, au sein du Groupe, de régime de retraite complémentaire ou supplémentaire ou de programme d'indemnité au titre de la cessation de fonctions pour les dirigeants.

1.2.3. Attributions de valeurs mobilières donnant accès au capital aux mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2013, agissant sur délégation de l'assemblée générale qui s'est tenue le même jour a décidé l'émission de BSPCE et a fixé la liste des salariés bénéficiaires. Les modalités d'émission des BSPCE sont exposées dans le Document de Référence de la Société enregistré le 22 septembre 2014 sous le numéro R.14-058.

Ces BSPCE peuvent être exercés pendant 6 ans à compter de leur date d'attribution, c'est-à-dire jusqu'au 25 mars 2019, pour un prix fixe de € 19,12, soit € 4,78 par action souscrite. En cas de démission, les BSPCE acquis à cette date peuvent être exercés. Les actions acquises par exercice des BSPCE sont incessibles jusqu'au 25 mars 2015.

En sa qualité de salarié de la Société, Monsieur Christophe LACROIX, Directeur Général Délégué, s'est vu octroyer 16.250 BSPCE donnant droit de souscrire un montant total de 65.000 actions.

2. Description des procédures de contrôle interne

En ce qui concerne le contrôle interne, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a mis à jour le 22 juillet 2010 le cadre de référence du contrôle interne intitulé « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence - Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites ». Ce guide a été complété par un guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes daté de décembre 2014 et mis à jour en avril 2015, et d'une recommandation n°2010-15 sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise adapté aux valeurs moyennes. Le Guide n'est pas imposé aux valeurs moyennes et petites ; il fait l'objet d'une recommandation de l'AMF et doit être adapté à chaque société. Il a donc été décidé de s'en inspirer librement pour vous présenter le présent rapport. Un travail d'amélioration des processus de contrôle interne est à l'étude notamment par le biais des questionnaires d'autoévaluation annexés au guide.

2.1. Rappel des objectifs du contrôle interne dans la Société

Le contrôle interne est un dispositif de la Société mis en œuvre sous sa responsabilité qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des orientations fixées par le comité de direction ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs par un suivi et des contrôles adéquats ;
- la fiabilité de l'information financière.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne doit être adapté à la taille de l'entreprise. Il ne peut par ailleurs fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de l'entreprise seront atteints.

Le comité de direction conçoit le dispositif de contrôle interne.

Celui-ci fait l'objet d'une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par le personnel. Il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs.

Le dispositif de contrôle interne est adapté aux caractéristiques de la Société, notamment sa taille et prévoit :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la Société. Le dispositif de gestion des risques est décrit dans la partie Rapport de Gestion ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Société ; et
- une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

2.2. Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

2.2.1. Comité de direction

Actuellement, le contrôle interne repose en grande partie sur l'implication du comité de direction qui définit, impulse et surveille si les dispositifs de gestion des risques sont les mieux adaptés à la situation et à l'activité de la Société. Compte tenu de l'évolution de la taille du Groupe suite à l'intégration de nouvelles structures (dcinex, Eclair) au cours des derniers exercices, il est envisagé de structurer et de renforcer la fonction de contrôle interne.

Conformément à l'article L 251-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2013 à l'issue de l'Assemblée Générale décidant la transformation de la Société en société anonyme, a choisi de confier la direction générale de la Société au Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean MIZRAHI, pour la durée de son mandat de Président. Le mandat du Président du Conseil d'Administration, arrivé à échéance au terme de l'assemblée générale du 30 juin 2016 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a décidé de reconduire le mandat de Président du Monsieur Jean MIZRAHI.

Le contrôle interne repose en grande partie sur l'implication des membres du comité de direction à savoir :

- Jean MIZRAHI, fondateur et Président directeur général ;
- Georges GARIC, directeur général délégué
- Christophe LACROIX, directeur général délégué, en charge des activités de services aux producteurs et distributeurs de contenus ;
- Pierre FLAMANT, directeur financier (jusqu'au 27 février 2017);
- Rémi GERARD, directeur financier (depuis le 9 janvier 2017) ;
- Till CUSSMANN, directeur, en charge des activités de services aux exploitants ;

L'implication du comité de direction porte tout particulièrement sur :

- le suivi de l'activité et de la rentabilité des entités opérationnelles du Groupe ;
- l'autorisation des dépenses opérationnelles non courantes et d'investissement ;
- la signature de nouveaux contrats.

Selon l'article 21 des statuts de la Société, « Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. »

Conformément à ce même article, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués dans les limites des dispositions des statuts.

Lors de sa réunion du 25 mars 2013, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Jean Mizrahi, en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, et Monsieur Christophe Lacroix, en tant que Directeur Général Délégué. Lors de sa réunion du 26 avril 2016, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Georges Garic, en tant que Directeur Général Délégué. Le Conseil a décidé de ne pas limiter leurs pouvoirs.

Le règlement intérieur de la Société ne prévoit pas non plus à ce jour de limitation.

2.2.2. Comité d'audit

Le contrôle interne repose en grande partie sur l'implication des membres du comité d'audit à savoir :

- Monsieur Jean-Marie Dura
- Madame Chloé Mayenobe

La mission du comité d'audit s'articule notamment autour des points ci-dessous.

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière et formulation de recommandations pour en garantir l'intégrité
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne de l'entreprise, en ce qui concerne l'information financière de l'entité contrôlée, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance
- Procédure de sélection des commissaires aux comptes et émission d'une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation.
- Suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission, en tenant compte des constatations et conclusions du H3C.
- Examen et suivi du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance qui leur sont applicables.
- Compte-rendu régulier à l'organe d'administration ou de surveillance de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus
- Informer sans délai l'organe d'administration ou de surveillance de toute difficulté rencontrée.

2.2.3. Délégations et autorisations

Le Groupe ne dispose pas nécessairement, et dans tous les domaines, des ressources nécessaires à cet effet en termes de compétence.

De même, le Groupe ne dispose pas de service d'audit interne, même s'il possède un service de contrôle de gestion et financier placé sous la supervision directe de Monsieur Rémi Gérard, Directeur Financier. C'est également pourquoi le processus de décision est fortement centralisé au niveau du comité de direction.

La Direction Financière est responsable des procédures de contrôle internes liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière. La production et l'analyse de l'information financière s'appuient ainsi sur les services de la Comptabilité, de la Consolidation et du Contrôle de gestion ainsi que sur les départements financiers des différentes filiales du Groupe.

Le contrôle de gestion est organisé par pôles autour des secteurs d'activité de la société ; il a notamment pour mission d'assurer la cohérence et l'exactitude des comptes, et de communiquer l'ensemble des indicateurs de performance principaux à la Direction Financière, ainsi qu'à la Direction Générale.

Les délégations de signature (autorisations de signature, procurations bancaires) se limitent aux mandataires sociaux de chaque société. Cependant, Messieurs Rémi Gérard, Directeur Financier et Laurent Coudreuse, Innovation Support Officer, bénéficient également des signatures bancaires pour les opérations courantes sur les comptes bancaires des sociétés les plus importantes (Ymagis SA et ses filiales historiques, dcinex SA, Eclair Cinéma SAS, Eclair Media SAS).

Chaque filiale étrangère porte la responsabilité de ses activités dans le cadre d'un budget et d'objectifs annuels, en coordination avec les services concernés du Siège, et sous le contrôle du comité de direction.

2.3. Références et règles internes de la Société

Malgré sa taille, et l'intégration du groupe dcinex fin 2014 et la reprise des activités du groupe Eclair en août 2015, la Société n'a pas encore formalisé de manuel de procédures. Cependant, des écrits décrivant « *ce qu'il faut faire* » existent pour les procédures critiques telles que décrites au paragraphe 2.5.1 du présent rapport.

2.4. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable

Les principaux acteurs du contrôle interne impliqués dans le contrôle de l'information financière et comptable sont :

- Jean MIZRAHI, fondateur et Président Directeur Général de la Société,
- Georges Garic, Directeur Général Délégué,
- Christophe LACROIX, Directeur Général Délégué,
- Rémi GERARD, Directeur Financier du Groupe,
- Edward BERTHELOT, Directeur du Contrôle Financier du Groupe,
- Régis Guérin, Responsable de la Consolidation,
- David DELTOUR, Vice-Président Operations et Finance,
- Gaspard DURAND, responsable du contrôle de gestion de l'activité services aux producteurs et distributeurs de contenus (depuis le 6 juillet 2015).

Leurs prérogatives comportent :

- la supervision de la préparation du *reporting* interne, des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- les relations avec les Commissaires aux Comptes de la Société.

2.5. Informations sur les procédures mises en place

2.5.1. Principales procédures en place

Les processus standards (Order to Cash, Customer Relationship Management, Supply Chain Management...) sont intégrés dans les systèmes d'informations *ERP* du groupe (SAP pour les sociétés les plus importantes du palier Ymagis et dcinex, Sage et Proscope pour les sociétés du palier Eclair).

A titre d'exemple, la procédure relative aux achats est la suivante :

- Emission du besoin par le donneur d'ordre interne ;
- Validation du besoin par le contrôle de gestion qui intervient notamment dans le cadre de l'affectation analytique des frais comptabilisés ;
- Achat du matériel ou de la prestation par le département concerné ;
- Validation et réception de la prestation et/ou de la livraison par le service concerné ;
- Validation du bon à payer et de la facture par le service concerné au vu des différents documents,
- Paiement effectué par le service comptabilité.

En sus, le Groupe a défini des procédures spécifiques pour l'activité VPF comme décrit ci-dessous.

2.5.1.1 Facturation des VPF

Les VPF sont générés par les IPN mais facturés par cinéma et non par IPN, la notion de copie n'ayant de sens au sein d'un même cinéma qu'au niveau de ce cinéma, et non par écran (ou salle), la copie d'un même film pouvant se voir projeté dans différentes salles (généralement une grande salle en début de carrière, puis une moyenne et enfin une petite) d'un même cinéma au cours de la période où il est projeté dans ce cinéma.

Pour s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude de la facturation cinéma par cinéma, le premier contrôle est effectué par la confrontation de quatre sources d'information : (i) le calendrier des sorties et des festivals, (ii) les plans de sortie des distributeurs, (iii) la programmation des exploitants et (iv) les données de projections de chaque IPN. Ce croisement permet de disposer d'informations complètes et fiables pour la facturation des VPF.

Lors de la clôture du chiffre d'affaires, un deuxième contrôle de l'exhaustivité et de l'exactitude de la facturation est effectué en rationalisant le chiffre d'affaires et ses variations entre la période clôturée et les périodes comparables, selon 3 indicateurs :

- le taux de rotation par IPN ;
- le chiffre d'affaires par IPN ; et
- le montant moyen du VPF facturé.

Cette rationalisation permet de détecter les écarts significatifs de la corrélation entre le nombre d'IPN et le chiffre d'affaire généré par les VPF.

Un troisième et dernier contrôle consiste à étudier cinéma par cinéma le chiffre d'affaires par IPN et permet de relever les écarts à la moyenne et de les rationaliser.

2.5.1.2 Données IPN

Les données de projection de chaque IPN sont récupérées et centralisées par une infrastructure technique dédiée. Afin de renforcer les contrôles, une revue hebdomadaire des données des projections récupérées par chaque IPN a été mise en place en 2013 et améliorée fin 2014 ainsi qu'un tableau de bord. Les IPN à incidents, ceux pour lesquels les dernières données de projection récupérées datent de plus de 2 semaines, sont ainsi identifiées pour faire l'objet d'un diagnostic technique. L'équipe de développement et l'équipe de support travaillent à la résolution des incidents ainsi détectés.

Ce contrôle renforcé des IPN a conduit à une amélioration notable de la catégorisation des incidents et de leur résolution, et donc à une plus grande exhaustivité des données de projections.

2.5.1.3 Cost-recoupment

Le cost-recoupment s'étend sur les différents territoires où le Groupe a déployé des écrans sous contrats VPF. Les rapports de cost-recoupment sont coordonnés par l'équipe du contrôle de gestion centrale basée en Paris pour les écrans VPF déployés par YMAGIS, et par l'équipe VPF basée à Liège pour ceux déployés par dcinex.

Les rapports sont communiqués sur une base trimestrielle aux principaux distributeurs, le dernier jour du mois suivant la fin du trimestre civil.

Plus spécifiquement au périmètre Ymagis, les étapes de l'élaboration et du contrôle des états du cost-recoupment sont les suivantes :

Contrôle interne au niveau local (ELC - Entity level control)

L'ensemble des coûts sont déterminés à l'aide de bases de données qui sont d'une part complétées par les équipes locales, et d'autre part contrôlées et validées par le management de chaque entité concernée. Après validation par le management local, les matrices sont communiquées à l'équipe du contrôle de gestion centrale.

Les données relatives au VPF sont communiquées par l'équipe VPF et suivent les procédures de contrôle interne liées au processus de clôture mensuelle. Ces dernières portent sur le nombre de salles déployées par pays ainsi que sur le chiffre d'affaires par période.

Contrôle interne au niveau Groupe (HLC - High level control)

Après réception des matrices locales, l'équipe du contrôle de gestion centrale procède à la consolidation des données puis à l'ensemble des contrôles centraux.

Parmi ces derniers figurent notamment les contrôles arithmétiques pour s'assurer du correct déversement des données, ainsi que les contrôles de cohérence entre le rapport de la période concernée et celui de la période précédente, ainsi que des principaux indicateurs ou moyennes entre pays pour une même période.

Après validation par l'équipe du contrôle de gestion centrale, la direction du contrôle de gestion procède à la revue de cohérence des indicateurs clefs parmi lesquels figurent notamment les moyennes par système, ainsi que le niveau de recoupement de la période.

Enfin les rapports définitifs, ainsi que le mémorandum relatif à la revue des indicateurs clefs sont soumis au comité de direction 2 jours avant la date limite.

Dès lors que le comité de direction les a validés, les rapports sont communiqués aux distributeurs dans les délais impartis.

2.5.2. Procédures d'élaboration de l'information comptable

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables International Financial Reporting Standards (« IFRS »). Les points particulièrement significatifs pour l'entreprise font l'objet de travaux centralisés ; c'est ainsi que le test régulier de la valeur des actifs détenus par la Société, les opérations de croissance externe, les investissements sont étudiés par la Direction Financière du Groupe.

L'établissement des comptes consolidés est internalisé depuis le 30 juin 2016 et repose sur le logiciel TAGETIK présentant toutes les caractéristiques nécessaires en termes de traçabilité, de fiabilité et de sécurité des données et des traitements. Les filiales remontent des états financiers individuels qui sont consolidés au niveau du Groupe, sans palier de consolidation.

Les principales règles sont décrites dans le rapport annuel et diffusées comme telles aux filiales dans le cadre du processus de remontée des informations et d'établissement des comptes.

La Société dispose par ailleurs de procédures de contrôle interne relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière, et notamment :

- Elle est dotée d'un service de contrôle interne qui assure la supervision de la production des états financiers pour chacune des sociétés et chacune de ses activités.
- Elle fait appel à des expertises externes dès lors que certains postes du bilan justifient une compétence particulière quant au calcul ou au choix d'une méthode de comptabilisation.
- Elle produit en interne tous les comptes des sociétés françaises et belges et sous-traite une partie plus ou moins grande, en fonction de leur taille, des comptes des filiales des autres pays où le Groupe est installé.

Le comité de direction est informé par la direction financière en temps réel de toute anomalie ou risque comptable rencontrés. La communication financière fait l'objet d'une communication précise des responsabilités, d'une planification et d'une coordination commune.

2.6. Perspectives

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, notamment sur le processus achats et cash, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, l'amélioration du suivi de la trésorerie, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

A cet effet, une Responsable de la trésorerie et un Directeur des achats viennent d'être recrutés par la Société.

3. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont prévues par l'article 28 des statuts de la Société.

Ainsi, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

4. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

A l'exception des droits de vote double attribués aux actions nominatives inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans et des éventuelles clauses de changement de contrôle prévues dans les contrats conclus par la Société dans le cours normal de ses affaires, il n'existe pas d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique au sens de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce. Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion 2016 en page 91.

Jean MIZRAHI
Président du Conseil d'Administration et
Directeur Général